

Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de retrait du second nom commercial du produit phytopharmaceutique **STARSHIP***

<i>de la société</i>	ADAMA FRANCE SAS
<i>enregistrée sous le</i>	<i>n°2018-1255</i>

Le second nom commercial COLTRANE **est retiré** en France pour le produit désigné ci-après.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	STARSHIP
Second nom commercial retiré	COLTRANE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ADAMA FRANCE SAS 33 rue de Verdun 92156 SURESNES FRANCE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	100 g/L - mésotrione
Numéro d'intrant	703-2014.01
Numéro d'AMM	2170361
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

Le produit peut être distribué et utilisé jusqu'à écoulement des stocks et au plus tard à l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché.

A Maisons-Alfort, le

25 JUIN 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)